



Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-dessous le **compte-rendu** de la réunion du **07 avril 2009** concernant la révision générale du **Plan Local d'Urbanisme** de la commune de **LONS-LE-SAUNIER**.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

* * *

Ville de Lons-le-Saunier	1er Adjoint au Maire	Bernard	VIRET	X			**
Ville de Lons-le-Saunier	Adjoint au Maire	Jacques	LANCON	X			**
Ville de Lons-le-Saunier	Directeur des Services Techniques	M.	OEGGERLI		X		**
Ville de Lons-le-Saunier	Directeur Général des Services	Franck	STEYAERT	X			**
Ville de Lons-le-Saunier	Service FIDS	Jean-François	RAMBOZ	X			**
Ville de Lons-le-Saunier	Service FIDS	Laëtitia	CUTARD	X		X	
Ville de Lons-le-Saunier	Service Foncier Direction des sols	Denis	REVV	X			**
Ville de Lons-le-Saunier	Service Voirie	Gilles	BLACHERE	X			**
Ville de Lons-le-Saunier	Technicien Voirie	J.P.	MICARD	X			**
DDJS		M.	HUSSON		X		X
Direction Départementale de l'Équipement	Chargé de mission transports, déplacements	Jean-Paul	FAUDOT	X			
Association Cyclo Touristes Lédoniens (CTL)	Responsable sécurité	Daniel	GAVAND	X			
Association "Vélo qui rit"	Président	Bertrand	AUCORDONNIER	X		X	
Association "Vélo qui rit"	Secrétaire	Renaud	DALMAIS	X			
Association "Vélo qui rit"	Administratrice	Marie	LOUESSART	X			
Association Amicale Laïque Lédonienne	Vice-Président	Christian	MARECHAL	X		X	
Association Amicale Laïque Lédonienne	Secrétaire	René	GAURAN	X			
CODEP / FFCT	Sécurité Cyclo	Christophe	ARBEY	X		X	
Association ASPTT-VTT	Président ASPTT	Michel	THUREL	X		X	
Cabinet d'études Initiative A&D	Chargé d'études	Vincent	PLATEL	X		-	-

* : Un accusé réception sera demandé pour les envois par mail. En cas d'erreur d'adresse, merci de nous en informer.

** : Pour les communes, un seul compte-rendu est envoyé en mairie. A charge de celle-ci de le diffuser aux différents élus et/ou personnels de la commune.

Objet : Schéma des déplacements doux : pistes cyclables – concertation avec les associations.

La présentation de la pièce du PLU « orientations d'aménagement - schéma des déplacements doux, tracé des liaisons cyclables » - a permis d'engager le débat dans le cadre de la concertation de la révision du PLU.

Les éléments suivants ont été portés par les différentes associations :

* Prise en compte de la thématique "cycle" dans le règlement du PLU :

L'association "vélo qui rit" souhaiterait renforcer l'obligation de stationnement et de "local fermé" pour vélos, poussettes, et devrait être applicable à toutes les constructions (notamment les commerces) avec la possibilité de dérogation si nécessaire.

Le règlement est en cours d'étude et la commission étudiera la proposition concernant le dispositif pour les habitations et le seuil de 150 m² de SHON. Par contre, la ville ne souhaite pas imposer ce type de règlement aux commerces et activités du centre-ville mais plutôt créer des zones de stationnements ou des appuis-vélos. Le dispositif serait trop contraignant en raison du type de construction dans l'hypercentre de Lons-le-Saunier.

A ce sujet, le bureau d'études vérifiera la possibilité d'utiliser les articles L.123-1-2 et L.332-7-1 à propos des stationnements vélos (aires de stationnement).

A noter : Le PADD, par l'article R.122-2-1, peut fixer les objectifs des politiques d'urbanisme en matière de stationnement des véhicules.

* Liaisons à intégrer dans le schéma cyclable et difficultés rencontrées

- Secteur Nord et rocade : le CODEP 39 propose des pistes cyclables vers le nord de Lons sur la rocade (route de Besançon et Boulevard de l'Europe). Une bande sécurisée de 1,30 m serait à installer. La « surlargeur » existe actuellement sur cette rocade et ne nécessiterait qu'un trait de peinture pour marquer la limite de la bande cyclable. Cette liaison permet de sortir de Lons en limitant les dangers.
- L'association « vélo qui rit » propose également de mettre en place cette bande cyclable sur la rocade au niveau du boulevard Théodore Vernier. Ce trajet est plus fonctionnel (moins de relief) que le passage par la zone d'activité.

Ces liaisons par la rocade avaient été écartées dans le schéma pour des raisons de sécurité. Le représentant de la DDE a précisé que la bande cyclable, sécurisée et de 1,30 m de largeur, est possible sur les grands axes. La commission étudiera la proposition.

- Dans le schéma, les associations souhaiteraient également que l'avenue Thurel et de la Marseillaise possède des pistes cyclables afin de boucler le centre ville. Cet axe reste dangereux du fait des stationnements des 2 côtés et de l'importance du trafic.
- *Techniquement, la création d'une bande cyclable entraînerait la réduction du nombre de chaussée ou la réduction des places de stationnement.*

* Le centre-ville et la « zone 30 »

Le PADD présente le centre-ville comme un lieu partagé avec priorité au plus vulnérable, soit le piéton. Des nouvelles dispositions pour le vélo en zone 30 sont en cours de validation au niveau législatif avec par exemple la possibilité d'emprunter les sens uniques en contre-sens. Ce point sera à affiner lors de la mise en place du schéma par les services de la ville.

* Les abords des lycées et collèges

Les pôles scolaires représentent des espaces à protéger mais également propices aux déplacements en vélo. La crainte des parents actuellement ne favorise pas l'utilisation de ce mode de déplacement par les enfants.

Dans le cadre des politiques régionales ou locales (type Agenda 21), celui-ci est cependant mis ne valeur.

La ville de Lons a réalisé des aménagements de sécurité autour du lycée Jean-Michel (mise en sens unique de la rue Anne Franck, installation de ralentisseurs de vitesse). Les aménagements vélos sont à réaliser à l'intérieur de l'établissement. Le schéma prévoit les liaisons vers ces pôles de vie.

* Les points délicats actuellement

2 secteurs restent en discussion actuellement :

- Le secteur de la gare des dombes. RFF, propriétaire des terrains, ne répond pas positivement aux demandes de la ville pour réaliser les aménagements liés à la voie verte.
- Le passage cyclable dans le parc Guénon. La ville ne souhaite pas une piste cyclable traversant le parc.

A noter : les différentes associations, sans pratiquer, le vélo forcément de la même façon mettent en avant les difficultés de sortir de Lons (rue de Chantrans, Montmorrot...) et le manque d'entretien sur certaines portions cyclables (gravillons, manque de balayage...). Ces propositions seront prises en compte pour le domaine de la ville et pourront être relayées à la CCBL pour les communes limitrophes.

Deux associations ont remis des propositions pour d'autres rues et axes à aménager. La plupart est déjà présent dans le schéma du PLU. Leur réalisation dépendra des calendriers d'aménagement de voiries et des possibilités techniques.

Suite de la réunion :

- ↳ L'ensemble des remarques (schémas proposés et points soulevés lors de la réunion) seront étudiés lors d'une réunion de travail au sein des services de la ville. Dans la mesure du code de l'urbanisme et des volontés de la ville, les remarques pourront être intégrées au dossier du PLU. A noter : le schéma des déplacements doux doit « vivre » de façon indépendante du PLU et servir de support à l'ensemble des opérations de voirie dans la ville.
- ↳ Le PADD modifié et le schéma des liaisons cyclables du PLU seront envoyés aux associations en ayant fait la demande.

INITIATIVE, Aménagement et Développement

Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL
Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
e-mail : initiativead@orange.fr

Agence : 38, rue des Granges 25000 BESANCON
Tél. : 03.81.83.53.29 - Fax : 03.81.82.87.04
e-mail : initiativead25@9business.fr